



## REGLEMENT INTERIEUR du RESTAURANT SCOLAIRE de LOCQUELTAS

**Le personnel de service est chargé de veiller à l'application du présent règlement et au bon déroulement des repas dans l'intérêt des enfants.**

### FONCTIONNEMENT

- La fréquentation du Restaurant scolaire peut être régulière ou occasionnelle. Dans chacun des cas, les enfants doivent **impérativement** badger le matin à l'école ou à la Maison de l'Enfance, pour réserver le repas du midi.
- En cas de non-badgeage récurrent, des pénalités seront appliquées : le repas sera facturé au prix réel (soit 6.06 € pour 2018. Le prix du repas étant révisé chaque année civile).
- Pour toute modification d'usage dans l'un de ces services avertir la mairie : 02.97.66.60.15 ou [accueil.mairie@locqueltas.fr](mailto:accueil.mairie@locqueltas.fr).

### ACCOMPAGNEMENT POUR SE RENDRE AU RESTAURANT SCOLAIRE

- Le trajet se fait à pied le personnel d'encadrement veille à maintenir le calme et assure la sécurité.

### DÉROULEMENT DU REPAS

- Avant le repas : Les enfants doivent se rendre aux toilettes et lavabos.
- Les enfants ne doivent pas quitter la table, sauf circonstances exceptionnelles et après autorisation du personnel de service.
- Il est interdit de jouer avec la nourriture et les couverts.
- Les repas sont pris dans le calme, proprement et en évitant tout gaspillage
- Place à table :
  - Les enfants déjeunant régulièrement au restaurant scolaire (5 jours/semaine) ont une place fixée en début de l'année scolaire.
  - Les enfants déjeunant occasionnellement au restaurant scolaire utilisent les places disponibles en respectant les consignes données.
  - Ces places ne peuvent être modifiées, en cours d'année, que par décision du personnel de service.
- Après le repas : il est demandé aux enfants du primaire de débarrasser leur table

### HYGIÈNE : SERVIETTES DE TABLE

- Pour les élèves de maternelles et CP : **fournir 2 serviettes de table en tissu marquées au nom de l'enfant et équipées d'un élastique** (entretien par le personnel de la cantine) ;
- Pour les élèves de primaires (du CE1 au CM2) : **fournir, chaque lundi, une serviette de table en tissu marquée au nom de l'enfant**. Elle lui sera rendue le vendredi pour être lavée.
- Le service communal ne pourra être rendu responsable en cas de tâche ou autre dégradation sur le vêtement si la serviette n'est pas fournie.

## RÈGLES DE VIE

- Les enfants doivent appliquer envers le personnel et leurs camarades les règles de base, de correction : « **POLITESSE et RESPECT D'AUTRUI** ».
- Les dégradations commises par les enfants durant leur présence au restaurant scolaire doivent être couvertes par l'assurance « responsabilité civile » de la famille. (Les verres cassés doivent être remplacés ainsi que les petites cuillères endommagées).
- Tout manquement au présent règlement et règles de vie en collectivité fera l'objet d'un courrier auprès des parents.

à Locqueltas, le 15 mai 2019

**Le Maire,**  
**Michel GUERNEVÉ**

Ce document est consultable sur le site Internet : <http://www.locqueltas.fr>

### MERCI DE SIGNER ET DE NOUS TRANSMETTRE L'ACCUSÉ RÉCEPTION DE LECTURE CI-APRES :

✂-----

Je soussigné, M ....., atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur du restaurant scolaire.

Nom et prénom des enfants :

- ..... - .....  
- ..... - .....

Date et Signature du responsable légal (précédé de la mention « Accepte les termes du règlement intérieur »).